

## Apprentissage de la lecture : les ratés de la méthode Robien

Article rédigé par *La Fondation de service politique*, le 24 septembre 2008

Résumé : Le ministre de l'Éducation nationale demande la fin de l'enseignement de la lecture selon la méthode globale, mais le Mammouth fait de la résistance. Comment pourrait-il en être autrement ? Les consignes du ministre sont ambiguës.

L'auteur a enquêté dans plusieurs dizaines d'établissements primaires.

Affaire classée. Pour le ministre de l'Éducation nationale, Gilles de Robien, le débat est clos, les spécialistes se sont prononcés, l'Inspection générale a avalisé l'abandon des méthodes d'apprentissage de la lecture dites globales, et le ministre se dit confiant dans les enseignants qui appliqueront les programmes (Le Monde, 29 août). Mais les principaux syndicats ne l'entendent pas ainsi : les modifications introduites dans les programmes par un arrêté du 24 mars 2006 ne changent pas grand-chose aux textes précédents ni aux pratiques des enseignants, affirme Luc Bérille, secrétaire général du SE-UNSA. Les enseignants vont continuer à faire leur boulot, en travaillant à la fois sur le décodage et le sens des mots.

Sensible à cette résistance, le ministre demande le 28 septembre au doyen de l'Inspection générale de vérifier que la disposition centrale de l'arrêté du 24 mars 2006 sur l'apprentissage de la lecture est bien appliquée dans toutes les classes de cours préparatoire. En théorie, un enseignant qui n'applique pas ce texte peut être sanctionné. Un inspecteur est même suspendu. Mais l'arrêté ministériel est d'une telle ambiguïté qu'on ne voit guère encore comment les choses pourront évoluer.

Sur le terrain, la situation est on ne peut plus confuse. Un sondage TNS/Sofres/Éducation nationale indique que 67% des enseignants approuvent la réforme. Mais un autre nous apprend que 64% n'ont pas modifié leurs méthodes (IFOP/SOS-Education). Ce que confirme l'enquête qualitative du docteur Wettstein-Badour. L.P.

LE DEBAT sur la manière la plus efficace possible pour apprendre à lire et à écrire aux enfants a été relancé en décembre 2005, à l'initiative de M. Gilles de Robien, ministre de l'Éducation nationale. Celui-ci a tout d'abord fait un certain nombre de déclarations, puis il a publié début janvier 2006 une circulaire, enfin il a pris fin mars 2006 un arrêté modifiant les programmes de 2002. Par ailleurs il a largement diffusé en juin dernier une plaquette grand public destinée à expliquer à tous (parents, enseignants, éditeurs) ce qui va changer selon lui dès la rentrée 2006.

Il m'a semblé utile, fin juin 2006, juste avant le départ en vacances des enseignants et la fermeture des écoles le 4 juillet, alors qu'on était en fin de période d'inscription de la plupart des enfants entrant en CP à la rentrée suivante, de constater concrètement dans les écoles comment les intentions du ministre et ses textes allaient être mis en oeuvre en septembre prochain. C'est l'objet de la présente étude.

### I- RAPPEL DES MESURES PRISES DEPUIS DECEMBRE 2005

Le 8 décembre 2005, l'AFP fait état de plusieurs déclarations du ministre à l'Assemblée nationale, sur RMC et à la Sorbonne : Il faut revenir aux méthodes syllabiques et signifier aux inspecteurs qu'ils doivent cesser de sanctionner les enseignants pratiquant la méthode syllabique ; Il faut abandonner une fois pour toutes la méthode globale ou assimilée d'apprentissage de la lecture. Et le ministre annonce sa décision d'interdire officiellement la méthode globale. Il demande au doyen de l'Inspection générale une circulaire sous huit jours pour application dès janvier 2006.

La circulaire du 5 janvier est on ne peut plus claire. On y lit entre autres :

Apprendre à lire résulte de la découverte du principe alphabétique de notre langue. Les chercheurs, en France et à l'étranger, en sont d'accord : l'apprentissage de la lecture passe par le décodage et l'identification des mots conduisant à leur compréhension.

L'identification des mots n'a rien à voir avec une devinette et son apprentissage se construit progressivement. [...]

L'automatisation de la reconnaissance des mots nécessite des exercices systématiques de liaison entre les lettres et les sons et ne saurait résulter d'une mise en mémoire de la photographie de la forme des mots qui caractérise les approches globales de la lecture : j'attends donc des maîtres qu'ils écartent résolument ces méthodes qui saturent la mémoire des élèves sans leur donner les moyens d'accéder de façon autonome à la lecture.

Après trois mois de débats et de tractations divers, M. de Robien signe le 24 mars 2006 un arrêté publié au Journal officiel dans lequel est évoqué l'apprentissage des couples graphèmes/phonèmes de la langue, à propos des méthodes utilisées :

pour ce faire, on utilise deux types d'approche complémentaires (souligné par le rédacteur) : analyse de mots entiers en unités plus petites référées à des connaissances déjà acquises, synthèse à partir de leurs constituants de syllabes ou de mots réels ou inventés.

Or cette phrase décrit exactement les méthodes mixtes (encore appelées : à départ global, semi-globales, naturelles, par hypothèses, et depuis peu intégratives) utilisées depuis des dizaines d'années, et que le ministre... voulait voir disparaître ! Plus ahurissant encore, cette mention interdit juridiquement l'utilisation des méthodes alphabétiques (il a été d'ailleurs parlé à tort de syllabique, ce qui est une erreur) alors que le ministre voulait les promouvoir. Voici pourquoi.

Une méthode mixte (comme celles qui sont actuellement employées dans l'immense majorité des écoles publiques ou privées) part de textes et de mots (on demande à l'élève de reconnaître des mots, on parle de capital mots : prénoms, mots outils , phrases repères ), pour, dans un deuxième temps lui apprendre les constituants (les graphèmes) à partir desquels on reconstruit d'autres mots. Autrement dit, cet aller et retour que l'arrêté affirme être complémentaire (et donc indispensable) du mot vers le graphème, et du graphème vers le mot constitue la caractéristique majeure de ces méthodes.

Une méthode alphabétique, elle, enseigne les couples graphèmes/phonèmes les uns après les autres et utilise ces apprentissages pour faire lire des mots, des phrases, des textes dans lesquels l'élève ne trouve que des graphèmes qu'il connaît parce qu'il les a appris. Autrement dit, dans une méthode alphabétique on va toujours du graphème vers le mot et jamais du mot au graphème.

On remarquera que cette lecture de l'arrêté du 24 mars n'est pas isolée : elle est partagée par les opposants aux projets du ministre, puisqu'ils se sont félicités, lors d'une conférence de presse, le 9 mars, de la rédaction de l'arrêté, en raison notamment de la fameuse phrase analysée ci-dessus (qui ne figurait d'ailleurs pas dans le premier projet d'arrêté qu'ils avaient fustigé). Ils en ont conclu très justement que l'arrêté consacrait le statu quo et que les outils pédagogiques utilisés actuellement n'étaient nullement à changer. De même, de nombreux enseignants ou chefs d'établissement ont bien lu l'arrêté, maintenant auprès des parents d'élève que la méthode alphabétique n'est pas légale !

Courant juin 2006, toutes les écoles ont reçu du ministère une plaquette destinée aux enseignants et aux parents, intitulée Apprendre à lire - guide thématique. À la page 3, on trouve l'information suivante : À compter de la rentrée scolaire 2006, les programmes de l'école primaire publiés en 2002 sont modifiés par l'arrêté ministériel du 24 mars 2006 (BO –n°13 du 31 mars 2006). Curieusement, la phrase clef à propos des deux (fausses) méthodes alternatives, n'est pas mentionnée.

Début juillet, le ministre adresse ce document à tous les parlementaires accompagné d'une carte de visite sur laquelle on peut lire : J'ai le plaisir de vous transmettre la plaquette expliquant les méthodes de lecture applicables dès la rentrée prochaine, abandonnant les méthodes globales et assimilées. Signé : Gilles de Robien. Double langage ?

## II- LA REALITE SUR LE TERRAIN

Les principaux acteurs de cette hypothétique réforme, ce sont les enseignants de CP qui choisissent les méthodes qu'ils vont utiliser, mais aussi les éditeurs qui les conçoivent et les mettent sur le marché.

### 1/ Du côté des enseignants

Pour nous faire une opinion précise de la réalité, il nous a semblé juste et opportun de solliciter des parents (ou des adultes jouant ce rôle) ayant des enfants en âge d'entrée au CP pour contacter par téléphone un nombre significatif d'écoles en posant à toutes une même question ouverte concernant les méthodes employées, de façon à obtenir des réponses spontanées et non orientées.

Pour disposer d'un échantillon significatif, nous avons contacté toutes les écoles primaires publiques et privées sous contrat figurant sur l'annuaire téléphonique d'une ville d'environ 150 000 habitants, soit 50 écoles au total. Toutes ces écoles ont fait l'objet d'appels téléphoniques entre le 25 et le 30 juin 2006. Lorsque le contact n'a pas pu être établi au premier appel nous avons tenté de nouveaux appels à des horaires différents et nous avons abandonné lorsque le troisième appel a été infructueux.

À toutes les écoles, la question suivante a été posée :

Nous avons un enfant en âge d'entrer en CP et nous sommes à la recherche d'une école. Parmi nos critères de choix la méthode de lecture proposée est importante à nos yeux. Quelle méthode votre école utilise-t-elle ?

Nous avons noté les informations recueillies lors de chaque entretien (voir document annexe en fin de l'étude) pour pouvoir les synthétiser. Afin d'identifier chacune des méthodes citées par nos interlocuteurs (le plus souvent la direction de l'école) nous avons distingué globale, mixte (elles s'appellent aussi à départ global, semi-globales, naturelles, par hypothèses, intégratives) et alphabétique (on dit aussi à tort d'ailleurs syllabique), selon la typologie arrêtée dans l'ouvrage Bien parler, bien lire, bien écrire .

## 2/ Le résultat de l'enquête

Voici la synthèse des informations recueillies s'agissant des méthodes de lecture qui vont être utilisées à la rentrée 2006 dans les écoles contactées.

Sur 34 écoles primaires publiques et 16 écoles primaires privées, nous avons pu joindre 25 écoles publiques (soit 74 % de celles-ci) et 12 écoles privées (soit 75 % de celle-ci), soit un total de 37 écoles primaires sur 50 (identifiées par un numéro de 1 à 37), soit 74 %.

Sur 37 écoles,

- 2 ont refusé de répondre à la question (écoles 12 et 36) ;
- 1 a éludé la question (impossibilité de répondre brièvement) (école 32) ;
- 5 n'ont pas cité (volontairement ou non) de manuels et en sont restées à des descriptions plus ou moins précises des méthodes maison (10, 15, 23, 29, 30) ;
- 29 ont cité au moins un manuel, parfois plusieurs, car selon la classe de CP, les enseignants peuvent avoir des choix différents, quand ils n'utilisent pas plusieurs manuels dans une même classe.

Manuels cités :

- Ribambelle (Hatier) : 9 fois cité (méthode mixte)
- Mika (Retz) : 3 fois cité (méthode mixte)
- Léo et Léa (Belin) : 3 fois cité (méthode alphabétique)

- Valentin le magicien (Bordas) : 3 fois cité (méthode mixte)
- Ratus (Hatier) : 3 fois cité (méthode mixte)
- Borel-Maisonny (ESF) : 1 fois cité (méthode alphabétique)
- Je lis avec Dagobert (Istra) : 1 fois cité (méthode mixte)
- Lecture en fête (Hachette) : 1 fois cité (méthode mixte)
- Lire au CP (Hachette) : 1 fois cité (méthode mixte)
- Max Jules et leurs copains (Hachette) : 1 fois cité (méthode mixte)
- Frisapla (Sedrap) : 1 fois cité (méthode mixte)
- À nous la lecture (Sedrap) : 1 fois cité (méthode mixte)
- Miniloup (Hachette) : 1 fois cité (méthode mixte)

Au total donc 13 titres de manuels ont été cités dont 9 mixtes et 2 alphabétiques. S'y ajoutent, sans être identifiés précisément, les albums utilisés par les enseignants qui ne s'appuient pas sur une méthode (23, 27, 28).

Six écoles ont donné des informations sans citer de manuel :

- l'école 10 applique une méthode alphabétique maison (on a pu le recouper avec d'autres informations) ;
- les écoles 15 et 23 appliquent une méthode mixte ;
- l'école 29, applique peut-être une alphabétique ? (on la comptera en alphabétique) ;
- l'école 30 applique au mieux une méthode mixte (on la comptera en mixte).

Bilan général :

- 30 utilisent des méthodes mixtes (20 publiques et 10 privées) ;
- 4 utilisent des méthodes alphabétiques (2 publiques et 2 privées) ;
- 3 publiques ont refusé de répondre à la question d'une manière ou d'une autre.

Sur les 34 écoles dont les réponses sont exploitables : 88% au appliquent une mixte (qu'on appelle aussi semi-globale) et 12% une alphabétique

#### Autres observations

- les ouvrages utilisés en 2005-2006 seront les mêmes l'an prochain (2006-2007) sauf dans quelques cas le plus souvent liés au départ d'un enseignant ;
- dans un nombre non négligeable d'établissements (6 écoles soit 18% des 34 écoles dont les réponses sont exploitables : les écoles 15, 16, 19, 23, 24, 25) la direction de l'école doit faire des recherches auprès des enseignants pour citer le titre de certains des manuels utilisés ;
- les dernières initiatives ministérielles et les polémiques qui les ont accompagnées ne sont évoquées que par 18% des écoles (6 écoles sur les 34 contacts exploitables : les écoles 18, 20, 22, 23, 28, 34).
- plus étonnant encore, aucune n'évoque spontanément les modifications officielles des programmes (arrêté du 24 mars publié ce jour-là) ;
- toujours aussi étonnant, aucune de ces écoles n'a cité la plaquette ministérielle destinée aux parents et aux enseignants et qu'elles ont toutes reçue ;
- sauf dans deux écoles publiques (12, 36) l'accueil a été bon, voire très bon, avec des personnes pleines de bonne volonté et positives.

#### 3/ Du côté des éditeurs

J'invite le lecteur à se faire une opinion en allant consulter les sites Internet de ceux-ci. On y trouve des argumentaires sophistiqués, agrémentés de citations des auteurs, pour aider les enseignants à convaincre les parents que l'ouvrage en question n'est pas une méthode mixte (la règle quasi générale) ni une méthode globale. Bref rien de nouveau sauf, pour faire illusion, quelques livrets d'exercices grapho/phonologiques annoncés pour septembre.

### III- EN CONCLUSION

La réalité observée sur le terrain est donc formellement conforme à l'arrêté du 24 mars, et bien éloignée de ce que proclame le ministre. On aurait pu au moins espérer que les enseignants qui le souhaitent puissent utiliser des méthodes alphabétiques sans être persécutés dès lors que les résultats de leurs élèves sont bons. En fait il n'en est toujours rien, au contraire ! Non seulement les initiatives ministérielles ne débouchent sur aucun progrès, mais il est à craindre que dans certains cas, elles compliquent la tâche des enseignants courageux qui refusent les méthodes mixtes et globales.

\*\*\*

### QUELLES METHODES DE LECTURE PRATIQUEZ-VOUS ? Le détail des réponses

Question posée : Nous avons un enfant en âge d'entrer en CP et nous sommes à la recherche d'une école. Parmi nos critères de choix la méthode de lecture proposée est importante à nos yeux. Quelle méthode votre école utilise-t-elle ?

Enquête réalisée entre le 26 juin et le 30 juin 2006.

École privée sous contrat (direction) : On utilise des méthodes mixtes pour favoriser l'accès au sens ; le livre employé est Je lis avec Dagobert.

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte.

École privée sous contrat (direction) : On commence avec des mots pour le sens et pour que les enfants reconnaissent les mots des personnages puis on travaille les lettres ; livre utilisé : Mika.

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte.

École privée sous contrat (direction) : On utilise la méthode syllabique Léo et Léa complétée par une méthode gestuelle (titre non cité).

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode alphabétique.

École privée sous contrat (direction) : On utilise une méthode mixte ; on commence en global pour susciter l'intérêt puis on passe à l'analytique. Pour les élèves qui ont le plus besoin de déchiffrer, la maîtresse utilise Ratus et pour les autres Lecture en fête.

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte.

École privée sous contrat (secrétariat) : L'enseignante de CP utilise Lire au CP ainsi que la méthode Borel-Maisonny pour le travail syllabique et phonétique pour l'apprentissage de l'orthographe.

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte (en fait on démarre en globale et on s'aide du Borel-Maisonny qui est une alphabétique : ce mélange ne permet pas de classer alphabétique la pédagogie employée par l'école car le mal est fait au début avec Lire au CP (mixte).

École privée sous contrat (direction) : Le départ est global, pendant quelques semaines (il est dit deux ou trois), on apprend des mots avec des étiquettes pour avoir un capital mots mais les enseignantes font travailler ensuite le code ; le livre utilisé est Au fil des mots.

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte.

École privée sous contrat (direction) : Passage de lecture mot par mot à la lecture de phrases et de textes. Au départ de CP, quelques mots clés sont appris ("c'est", "dans", "et", "avec", etc.). Dès le 10 septembre, l'étude syllabique est mise en place dans la classe. Le support du livre départ de l'année est Au fil des mots, mais il très vite abandonné pour le travail sur mots, puis phrases et textes. Les albums (littérature jeunesse) apparaissent dans la classe à partir de la Toussaint. L'enseignante travaille aussi par thème et les enfants sont acteurs de leur méthode dirigée par l'enseignante qui induit le son ou les sons qu'elle désire travailler dans sa progression.

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte.

École privée sous contrat : Accueil par standard qui interroge (probablement la direction) ; réponse : "Notre support de lecture est Mika"

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte

École privée sous contrat (direction) : On utilise Mika qui a un départ en global pendant environ trois semaines durant lesquelles on apprend les voyelles puis on passe ensuite à une approche syllabique avec l'apprentissage des consonnes

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte.

École privée sous contrat (direction) : Nous utilisons depuis toujours la méthode syllabique. Nous n'avons pas de livre, les enseignantes créant elles-mêmes leurs fiches de travail pour les enfants.

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode alphabétique (informations recoupées par d'autres sources).

École publique (direction) : Méthode syllabique Léo et Léa + album

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode alphabétique.

École publique (direction) : Refus de réponse. Accueil désagréable et agressif, contestant le fait que les parents posent ce genre de question.

Opacité et agressivité.

École publique (direction) : Cette année nous avons suivi une méthode traditionnelle (Léo et Léa) et les résultats ont été excellents (depuis trois ans). La directrice souhaiterait continuer l'an prochain mais son institutrice quitte le département et la nouvelle, qui a son mot à dire, ne s'est pas encore présentée.

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode alphabétique (sans garantie pour 2006/2007).

École publique (direction) : Un CP utilise Valentin le magicien (départ globale puis syllabique) ; pas d'information sur la méthode utilisée dans l'autre CP

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte.

École publique (direction) : Nous utilisons une méthode mixte, je vous rassure tout de suite, ce n'est pas une méthode globale qui est d'ailleurs interdite, nos enseignants s'appuient sur des albums (non précisés)

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : au mieux (car manuels inconnus) méthode mixte.

École privée sous contrat (direction) : On utilise Ratus qui est une méthode à 90% alphabétique. Il y a un

tout petit peu de globale pour les petits mots ("de", "du", "la"...); la maîtresse utilise en complément une méthode gestuelle (Borel-Maisonny)

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte (en fait on démarre en globale et on s'aide du Borel-Maisonny qui est une alphabétique : ce mélange ne permet pas de classer alphabétique la pédagogie employée par l'école car le mal est fait au début avec Lire au CP (mixte).

École privée sous contrat (direction) : La méthode utilisée est Max, Jules et leurs copains, une méthode avec un tout petit départ "globale" mais on passe très vite à la syllabique

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte

École publique (direction) : On utilise des méthodes analytiques : soit Frisalpa, soit Ribambelle qui est plus à la mode. Il y a un débat sur la lecture à propos de la globale mais les bons élèves peuvent très bien apprendre avec. Les analytiques permettent à tous de lire

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte

École publique (direction) : Comme toutes les méthodes actuellement il y a un petit départ globale puis ensuite du syllabique. Parmi les méthodes : Valentin le magicien

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte

École publique (direction) : On fait pour commencer un mois de globale en partant de textes longs afin que les enfants comprennent que la lecture consiste d'abord à lire des textes pour faire sens puis on passe à la syllabique. Cette année l'un des supports utilisés par les deux maîtresses confirmées est Ribambelle, adapté par elles. Tous les élèves savent lire en fin d'année de CP (sic).

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte.

École publique (direction) : Chacun des trois CP utilise une méthode différente ; l'un utilise comme support Ratus, un deuxième Ribambelle, présentée comme une méthode mixte, c'est-à-dire : on commence par des mots pour constituer un capital mots puis on passe aux syllabes ; le troisième utilise la méthode naturelle qui diffère des deux précédentes en ce que l'enseignant n'a pas de support et part du discours oral des enfants pour passer à l'écrit, constituer un capital de mots écrits puis progressivement aller vers les syllabes

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte pour deux classes et globale pour la troisième (dite naturelle).

École publique (direction) : On a entendu dans les medias des propos bien légers sur cette question car voilà bien longtemps qu'on n'utilise plus de méthodes globales dans les écoles. Dans l'école, on procède par un

départ en globale pour acquérir des mots puis on vient très vite à la syllabique. Apprendre à lire ce n'est pas seulement de la technique, c'est accéder au sens. Dans les deux CP, on utilise comme support Ribambelle plus des albums au fil de l'année

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte.

École publique (direction ayant enseigné en CP) : Les deux maîtresses utilisent une approche qui n'est ni le b.a-ba syllabique ni la globale. Elles n'utilisent pas une méthode précise mais une dizaine d'albums au fil de l'année. Il y a autant de méthodes pour apprendre à lire aux enfants que d'enfants, et dans certains cas on ne sait même pas comment ils ont appris : ce n'est pas une question de méthode !

Type de méthode selon le sondeur : méthode mixte au mieux.

École publique (direction) : On utilise la méthode classique (départ globale puis syllabique) ; le support est Ribambelle, ignoré dans l'autre classe (28 juin).

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte.

École publique (direction et maîtresse de CP) : Les deux maîtresses de CP travaillent avec des albums : J'ai rêvé, Quel bazar chez Zoé puis Ribambelle, et tiennent compte des directives ministérielles (sic).

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte au mieux.

École publique (direction) : L'école (à faible effectif de classe — on est en Zep) compte un enseignant spécialiste de la lecture en surnuméraire (6 enseignants pour 5 classes) ; on utilise Valentin le magicien.

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte.

École publique (direction) : On suit une méthode mixte à départ globale, construite par la maîtresse. Au bout de quelques mois on utilise comme livre de lecture le livre Boule et Bill.

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte.

École publique (une institutrice qui n'est pas en CP) : Les deux CP utilisent Ribambelle, une méthode composée de plusieurs albums. Le livre du maître ne recommande pas de commencer le travail sur le code en début d'année mais nos deux maîtresses qui sont très expérimentées le font. Il y a eu récemment une polémique sur le sujet mais nous sommes beaucoup mieux placés que certains, même des ministres, pour savoir ce qui se passe dans nos écoles.

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte.

École publique (direction) : Nous avons des CP renforcés où l'on travaille en syllabique/phonologique d'abord, puis sur le sens. Il n'y a pas de supports pour la partie syllabique et on utilise différents albums pour faire lire les textes.

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode au mieux mixte.

École publique (direction) : Les deux maîtresses respectent les programmes officiels : elles construisent leur travail elles-mêmes pour l'apprentissage et emploient des albums de textes. Pas de méthode identifiée et les albums changent tous les ans.

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode au mieux mixte.

École publique (direction) : Nous avons une maîtresse très expérimentée qui utilise Ratus.

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte.

École publique (directeur, ancien instituteur de CP) : La méthode globale n'est plus utilisée depuis bien longtemps ; tous les élèves de CP savent lire en fin d'année.

Opacité et non réponse à la question.

École publique (un instituteur de CP) : Nous utilisons des supports syllabiques : À nous la lecture et Miniloup.

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte.

École publique (direction) : L'école suit de très près les normes officielles, autrement dit le travail grapho/phonologique puis l'accès au sens. On utilise Ribambelle et Un monde à lire, sans certitude sur le choix de l'année à venir.

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte en 2005/2006 et inconnue pour 2006/2007.

École publique (enseignante) : Deux CP utilisent une méthode mixte, dont Ribambelle.

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte.

École publique (enseignante) : L'école n'est pas un centre commercial (sic) et il est impossible de choisir son école qui doit être celle de son quartier.

Opacité et agressivité.

École publique (enseignante de CP) : On utilise une méthode syllabique à partir de la Toussaint, et comme support Lire au CP.

Type de méthode utilisée compte-tenu de ces informations : méthode mixte.

\*Docteur en médecine, a consacré la plus grande partie de sa carrière à l'accompagnement d'enfants d'âge scolaire en difficulté. A publié notamment Bien parler, bien lire, bien écrire (Eyrolles, 2005).